Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS14_2022-DE

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 1er avril 2022

DCS14-2022

Le 1er avril 2022, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

Nombre de délégués en exercice : 132
Quorum requis : 44

Présents : 41
Présents en visio : 23
Pouvoirs : 8
Votants : 72

Excusés : 18

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Xavier DUHAMEL, M. Yannick GERNY, M. Pascal JOUIN, M. Michel LAFONT, M. Marc LECERF, M. Benoît LEREVEREND, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE, M. Xavier HAY (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. Sébastien LECLERC

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Nicolas DELAHAYE, M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Norbert BLAIS, M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Jean-Luc MOTTAIS, M. Hubert PICARD

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, M. Dominique DELIVET, Mme Régine ENEE, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Patrick THOMINES

Etaient présents en visioconférence :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO, M. Joaquim PUEYO

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Stéphane LE HELLEY, Mme Laurence TROLET

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Roland COURTEILLE

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. Dany TARGAT, Mme Clotilde VALTER

Communauté de Cingal Suisse Normande : M. Didier MAZINGUE

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS14_2022-DE

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DESHAYES

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de Communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jacques LE BRET

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER

Communauté de Communes Val es Dunes : Mme Sophie DE GIBON

Communauté de communes Argentan Intercom : M. Frédéric LEVEILLE

Conseil Départemental du Calvados : M. Ludovic ROBERT

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Pierre SCHMIT (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Jean-Claude BRETEAU (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR), M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Xavier LE COUTOUR, M. Michel PATARD-LEGENDRE

Communauté d'agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Jacques COQUELIN, Mme Manuella MAHIER, M. David MARGUERITTE, Mme Odile THOMINET

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER, M. Marc GUILLAUMIN, M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Bayeux Intercom : M. Arnaud TANQUEREL

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Eric DELACRE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU, M. Patrick DUBOIS, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Gérard KEPA

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS14_2022-DE

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Exposé :

L'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté annuellement par le président conformément à l'article L2121-31 au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice et du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31 et L2343-1 et 2 du CGCT,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 15 février 2022 modifiant les statuts du Syndicat mixte,

Vu les délibérations prises ce jour relatives au compte de gestion 2021 et au compte administratif 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale » du 23 mars 2022,

Il est rappelé que le résultat cumulé fait apparaître les montants suivants pour 2021 :

- en fonctionnement : + 155 183,62 €
- en investissement : + 463 338,20 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de l'affectation du résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-67 017,53
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 201,15
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**155 183,62**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	463 338,20
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**155 183,62**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**0,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**155 183,62**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
Reçu en préfecture le 12/04/2022
Affiché le
ID : 014-251403184-20220401-DCS14_2022-DE

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, à savoir **155 183,62 €** de la manière suivante :

- **155 183,62 €** en report à nouveau à la section de fonctionnement, au compte R002, « excédent de fonctionnement reporté »

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du pôle métropolitain, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Le Président

Joël BRUNEAU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE